



## LE SAINT-SIÈGE, UNE DIPLOMATIE AU SERVICE D'UNE HUMANITÉ DÉCHIRÉE

### Compte rendu du déplacement du groupe d'amitié France- Saint-Siège au Vatican et à Lorette

9 au 12 mars 2026

Du 9 au 12 mars 2026, une délégation du groupe d'amitié France-Saint-Siège s'est rendue au Vatican et à Lorette. Conduite par M. Dominique de Legge, président du groupe, elle était composée de M. Daniel Laurent, vice-président, Mme Gisèle Jourda, M. Franck Menonville et Mme Corinne Bourcier, membres du groupe.

La délégation a rencontré le Saint-Père. M. de Legge lui a remis le livre de Laurence Bost, *Les gardiens du geste*<sup>1</sup>, sur les hommes et femmes qui ont rebâti Notre-Dame de Paris, encourageant Léon XIV à se rendre prochainement en France.



Remise par M. Dominique de Legge à Léon XIV de l'ouvrage *Les gardiens du geste*

La délégation s'est également entretenue avec plusieurs hauts responsables de la Curie. Ce

déplacement comportait, pour le groupe d'amitié, trois objectifs : mieux comprendre l'action du Saint-Siège dans un monde déchiré par la guerre, s'informer sur l'avancement des réformes de la Curie et, enfin, faire le point sur la régularisation de la situation des Pieux établissements de la France à Rome et à Lorette (PEFRL) après le rapport de la Cour des comptes de 2024 sur l'ambassade de France près le Saint-Siège et son administration desdits établissements<sup>2</sup>.

### I. Une diplomatie au service d'une humanité déchirée

Depuis St Paul VI, l'Eglise se dit « experte en humanité »<sup>3</sup> et propose une médiation engagée, neutre mais sans indifférence au service de la paix comme déclinaison de l'enseignement évangélique.

#### A – La « seconde ONU »

Le Vatican est considéré dans le monde diplomatique comme comparable au siège des Nations Unies à New-York. En effet, 184 pays entretiennent des relations diplomatiques avec le Saint-Siège et celui-ci est observateur auprès de l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies (ONU). C'est donc « l'un des centres du monde ». Le Vatican est un micro-État mais une superpuissance en termes d'influence. Les grands ordres religieux et plusieurs œuvres caritatives internationales y ont leurs sièges. Une quantité considérable d'informations y remonte en provenance du

<sup>1</sup> *Les gardiens du geste* : sur le chantier de Notre-Dame de Paris, Laurence Bost, 2024, Gallimard, Paris.

<sup>2</sup> <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/lambassade-de-france-pres-le-saint-siege-et-son-administration-des-pieux>

<sup>3</sup> *Populorum progressio, encyclique, Pâques 1967 (26/03/1967).*

monde entier et un grand nombre de personnalités s'y rendent pour échanger.

La France, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, trouve dans le Saint-Siège un partenaire souvent en syntonie. La paix, le multilatéralisme, l'équilibre entre les puissances et le rôle de l'arme nucléaire sont des sujets centraux d'attention. Les crises régionales, de l'Ukraine à l'Iran en passant par le Liban, constituent également des thèmes d'échanges soutenus.

Enfin, un dialogue étroit existe également sur des thématiques transversales comme l'environnement, le développement, l'éducation et les relations Nord-Sud.

### B – Le nouveau pontificat, de *La Cité de Dieu* à la cité des hommes

Mgr Paul Gallagher, Secrétaire pour les relations avec les États, a expliqué que Léon XIV agit sur la scène internationale en suivant la ligne qu'il a formulée lors de son [discours aux ambassadeurs le 9 janvier 2026](#). Le Saint-Père y a fondé l'action internationale de l'Eglise sur sa mission spirituelle en inscrivant la sienne dans les pas de son maître, Saint Augustin, et de son ouvrage majeur, *La Cité de Dieu*, écrit après l'effondrement de la *pax romana*. Le Pape avait notamment fait un parallèle avec l'époque actuelle, qui voit le droit international et le multilatéralisme remis en cause. Il y faisait état de risques d'impérialisme et d'une division du monde en sphères d'influence antagonistes.



La délégation et M. Marcel Escure, chargé d'affaires a.i., entourant S.E. Mgr Paul Gallagher

Par ailleurs, comme sous le Pape François, l'engagement de l'Eglise dans le monde reste inspiré par l'héritage du concile Vatican II et de la Doctrine sociale.

Léon XIV reçoit un grand nombre de chefs d'États et a commencé à effectuer d'importants

voyages continentaux en Afrique, avant de se rendre en Amérique latine et en Europe.

La défense de la dignité humaine et de la liberté de conscience sera bien évidemment au cœur de ces déplacements. Depuis les accords d'Helsinki, en 1975, jusqu'à la déclaration d'Abu Dhabi, en 2019, l'Eglise soutient que le croyant doit être pleinement citoyen. Elle souhaite également favoriser une « culture de la rencontre » qui permettra le dialogue, le vivre-ensemble et la fraternité. La solidité du dialogue résulte de la pratique de l'amitié entre les personnes.

### C – L'Ordre souverain de Malte, une institution ancienne, une œuvre moderne



La délégation autour de S.E. Fra' Emmanuel Rousseau, Grand commandeur, au Palais Magistral

[L'Ordre de Malte](#) a été créé peu avant la prise de Jérusalem par les croisés en 1099 comme œuvre hospitalière. Il est souverain depuis son installation à Rhodes puis à Malte et a pour but la défense de la foi et le service des pauvres. Il est aujourd'hui fort de 14 000 chevaliers, de plus de 300 000 volontaires et de 150 000 employés. Il est une structure originale, à la fois ordre religieux et organisme caritatif d'envergure internationale avec un statut comparable au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). En tant qu'ordre religieux, il dépend du Souverain Pontife, mais une souveraineté fonctionnelle propre à son charisme lui est reconnue. Pour ce faire, il dispose de 130 ambassades et entretient des relations diplomatiques avec 115 États, soit trois fois plus qu'il y a 40 ans. Il est lié avec la France par trois accords de coopération en matière de protection des personnes, de santé publique et de soins et de formation médico-sociale, régis par un protocole signé le 4 avril 2012.

Les délégations en Allemagne et en Autriche où il remplace la Croix Rouge pour des raisons historiques, sont une force. En effet, elles fournissent un corps d'intervention de sécurité civile reconnu mondialement, le [Malteser International](#), depuis son intervention en Hongrie en 1956. L'Ordre de Malte administre également de manière permanente de nombreux dispensaires et hôpitaux en Afrique et au Moyen-Orient.

L'Ordre de Malte mène enfin une action diplomatique humanitaire discrète mais efficace afin de faire respecter le droit de la guerre et les droits humains, notamment des populations vulnérables comme les femmes, les enfants, les migrants ou les Roms.

### II. La réforme de la Curie : conforter les acquis du Pape François

Le Pape François avait été élu avec pour mandat de réformer la Curie après que le Pape Benoît XVI avait lui-même démissionné, invoquant son manque de force pour mener ce changement. Cela avait constitué l'un des principaux thèmes du [précédent déplacement du groupe d'amitié en 2021](#). Cinq ans plus tard, la délégation a constaté que les acquis du pontificat, certes importants, restent, pour une part d'entre eux, à approfondir ou à conforter.

#### A – Poursuivre l'ajustement de la gouvernance de l'Église

Lors d'un long échange avec la délégation, S.E. Mgr Pietro Parolin, cardinal Secrétaire d'État, a expliqué que la paix, à l'extérieur et à l'intérieur de l'Église à travers l'unité et la synodalité, était le mot clef du nouveau pontificat.



La délégation entourant S.E. Mgr Pietro Parolin

Il convient en effet, a développé Mgr Parolin, d'approfondir l'enseignement du Concile

Vatican II dans une perspective catholique. De nature sacramentale, l'Église n'a pas vocation à devenir une démocratie. Il y a bien un appel du Concile à une plus grande participation des fidèles, sur la base du baptême et de la confirmation, mais davantage en vue d'évangéliser la société, ce qui est le plus difficile, que de pallier un nombre insuffisant de vocations.

Souhaitant trouver un meilleur équilibre entre synodalité et collégialité, Léon XIV a décidé de réunir le Sacré collège, c'est-à-dire l'ensemble des cardinaux, deux fois par an, afin de les écouter. De même, au niveau de la Curie, il réunira désormais les chefs de dicastère six fois par an.

#### B – Les finances du Vatican : vers la normalisation

La délégation a également eu l'opportunité d'échanger avec M. Jean-Baptiste de Franssu, président de l'Institut pour les œuvres de religion (IOR), considéré comme la « Banque du Vatican », et de faire avec lui un point d'étape après son [audition par le groupe d'amitié en février 2024](#).



M. Jean-Baptiste de Franssu, Président de l'IOR

Si l'IOR a été mis en conformité avec les règles européennes et internationales en termes de transparence et de fonctionnement, ce qui a permis au Vatican de normaliser ses relations bancaires avec les autres États et les grandes institutions, de réelles difficultés demeurent au Vatican et dans l'Église.

Tout d'abord, l'équilibre financier du Vatican est fragile, dépendant des dons de quelques pays (Allemagne et États-Unis notamment) et du tourisme. En outre, bien que le Vatican soit formellement un État, l'IOR n'est pas une banque centrale pouvant jouer le rôle de garant du système financier et de prêteur en dernier

ressort. Il ne peut pas non plus faire appel au marché et doit donc garantir les avoirs par une gestion assurant le meilleur niveau de surveillance et confortant par ses bénéfices sa propre capitalisation.

La deuxième difficulté tient au fréquent manque de compétences en matière financière des religieux qui peuvent, pour cette raison, être victimes de malversations. La gouvernance de ces sujets doit donc privilégier le professionnalisme par rapport à la hiérarchie ecclésiale qui prévaut naturellement sur d'autres sujets.

La troisième difficulté est le développement d'une gestion éthique des avoirs en conformité avec l'enseignement évangélique, la gestion de l'Église ne pouvant être agnostique. C'est l'objectif du document [Mensuram bonam](#), établi avec l'Académie pontificale pour les sciences sociales, et de la création [de l'Institut des hautes études de finance religieuse](#) au Collège des Bernardins à Paris en janvier 2025.

À ce jour, Léon XIV apparaît moins impliqué que son prédécesseur sur un sujet qui reste pourtant essentiel pour la crédibilité du Siège apostolique vis-à-vis de l'opinion comme des partenaires financiers internationaux.

### III. Les Pieux établissements : aller au bout de la réforme

[La Cour des comptes, dans son rapport de 2024](#), a porté un jugement particulièrement sévère sur la gestion des Pieux établissements de la France à Rome et à Lorette (PFRL), pointant cependant davantage des négligences anciennes et un manque de moyens et de compétences que de réelles malversations. Même si ce coup de semonce est intervenu alors que plusieurs initiatives avaient déjà été prises pour régulariser la gestion, il ne pouvait néanmoins rester sans réponse au regard des enjeux patrimoniaux historiques et artistiques (les trois Caravage de St-Louis des Français par exemple), économiques (200 appartements de rapport en location) et religieux, avec cinq églises françaises dans Rome : St-Louis des Français et La Trinité des Monts avec leurs complexes immobiliers respectifs dont un centre culturel et deux écoles, St-Yves des Bretons, St-Nicolas des Lorrains et St-André et St-Claude des Francs-Comtois de Bourgogne. S'y ajoute la chapelle française de la basilique de Lorette (qui n'est toutefois pas la propriété de la France), une chapellenie et des terres agricoles.

La délégation a échangé de façon approfondie avec l'ambassade (le chargé d'affaires *a.i.* et le conseiller spécial, maître des requêtes en

détachement chargé du dossier), l'ecclésiastique administrateur des Pieux et l'équipe du Service des bâtiments et des travaux en Italie (STBI) dépendant de l'ambassade. Les sénateurs ont également visité trois des églises ayant fait l'objet de travaux de mise aux normes ou de restauration (St-Louis, St-Yves et St-Claude) et se sont rendus à Lorette.



*Le chœur de St-Yves des Bretons après restauration*

#### A – Les Pieux : un statut *sui generis*

Si les Pieux sont une institution multiséculaire, puisque sa constitution résulte de la volonté papale de protéger les biens français à Rome de la tourmente révolutionnaire, ils sont actuellement régis par un règlement du 25 août 1956. Ce dernier apparaît ambivalent en ce qu'il ne tranche pas explicitement la question de l'existence d'une personnalité morale des Pieux, à la fois œuvre d'Église, institution soumise au droit italien et administration placée « sous l'autorité de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège » sans pour autant, selon le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), constituer un service de l'ambassade. Par ailleurs, ces biens français bénéficient toutefois d'un statut fiscal exorbitant. Enfin, l'autorité laïque de l'ambassade n'empêche pas les Pieux d'être dirigés de façon autonome et indépendante par un religieux.

L'évolution du statut des Pieux, qui fait aujourd'hui l'objet de réflexions, devra veiller à maintenir ses missions religieuses ainsi que son rôle au service du rayonnement de la France auprès du Saint-Siège, y compris à travers une importante activité caritative à destination des pèlerins et du « peuple romain ». Elle devra aussi garantir la gestion rigoureuse d'un patrimoine placé au service de ces missions.

### B – Une professionnalisation à pérenniser

Depuis le rapport de la Cour des Comptes, la gestion des Pieux a été profondément transformée et surtout professionnalisée.

Dotés d'un administrateur à temps plein et plus largement d'une équipe de 11 salariés à laquelle s'ajoutent quelques prestataires, au lieu de 4 seulement jusque-là, les Pieux ont par ailleurs recruté des personnels spécialisés.

La gestion immobilière des 13 immeubles de rapport a fait l'objet d'un effort particulier visant à la mise en conformité avec les règles italiennes, la transparence des attributions et l'augmentation des revenus.

L'inventaire du patrimoine mobilier est un autre chantier lancé depuis 18 mois et ayant déjà permis la « redécouverte » d'œuvres.



Deux œuvres « redécouvertes » : un tableau monumental et un autel

Les gros travaux d'entretien des églises sont une préoccupation constante. Actuellement, l'Etat apporte une subvention annuelle de 310 000 euros qui est désormais, non plus complétée à la même hauteur par les Pieux, mais en fonction des besoins et des capacités résultant des revenus patrimoniaux. Si des restaurations ou la mise en sécurité incendie ont été réalisées dans plusieurs édifices, les charges à venir restent particulièrement importantes. C'est le cas à la Trinité des Monts, où l'affaissement des sous-sols suscite de graves inquiétudes, notamment par rapport aux deux écoles installées en son sein.

Si la délégation a été favorablement impressionnée par l'ampleur de l'évolution en cours, elle appelle à maintenir l'effort dans la durée, au-delà de l'équipe actuelle, tant les Pieux ont souffert par le passé des successions et des intérimaires entre ambassadeurs.

### C – Lorette, la nécessité d'une décision

La délégation a tenu à se rendre à Lorette pour voir par elle-même cette possession française dans une ville qui a été jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle le principal pèlerinage marial de l'Europe occidentale, voire un substitut au pèlerinage en Terre sainte du fait de la présence de la « Sainte Maison de Nazareth » depuis 1294.

Cependant, les pèlerins se sont depuis massivement tournés vers Lourdes, Fatima ou d'autres lieux d'apparitions contemporaines, d'autant que l'authenticité de la « Sainte Maison » a pu être contestée.

Aujourd'hui, le sanctuaire de Lorette se situe à plus de 3h30 de Rome et de 2h de tout aéroport important. L'activité y a décliné et le Jubilé de 2025 n'a pas modifié la donne. Aucun groupe de pèlerins français ne s'y est rendu, à la différence d'Assise par exemple.



Façade de la chapellenie de Lorette vue de la rue

La chapellenie n'est plus occupée depuis quatre ans. Elle ne présente pas de caractère historique ou d'attrait particulier. Aucun projet n'existe aujourd'hui pour lui redonner vie en accueillant un projet religieux ou culturel. Les 8 000 livres de la bibliothèque ont été inventoriés et sont en cours de transfert à Rome.

Si aucune solution n'est trouvée pour faire revivre les lieux, la décision de vendre rapidement s'imposera. Il en ira de même s'agissant du reliquat des terres agricoles jointes à la donation d'origine et devant servir à l'entretien du chapelain.

La vente ne remettra pas en cause la présence de la France dans le sanctuaire à travers la chapelle St-Louis et la messe votive du 25 août.

Composition de la délégation



**M. Dominique de LEGGE**

Président du groupe d'amitié  
France-Saint-Siège

Sénateur d'Ille-et-Vilaine  
(Les Républicains)



**M. Daniel LAURENT**

Vice-président du groupe  
d'amitié

Sénateur de Charente-  
Maritime  
(Les Républicains)



**Mme Gisèle JOURDA**

Membre du groupe d'amitié

Sénatrice de l'Aude  
(Socialiste, Écologiste et  
Républicain)



**M. Franck MENONVILLE**

Membre du groupe d'amitié

Sénateur de la Meuse  
(Union Centriste)



**Mme Corinne BOURCIER**

Membre du groupe d'amitié

Sénatrice de Maine-et-Loire  
(Les Indépendants – République  
et Territoires)

**Composition du groupe d'amitié France-Saint-Siège :**  
[https://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_629.html](https://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_629.html)